

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

DECISION N° : 195.07.2026

OBJET : Contrat avec l'atelier de Marguerite pour des ateliers à l'occasion de la Saint Fiacre le dimanche 13 septembre 2026.

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

VU la délibération 093.03.2026 du Conseil Municipal du 21 mars 2026 portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU la proposition de contrat de l'atelier de Marguerite, relative à la proposition d'ateliers ci-annexée,

Considérant la volonté de la ville de proposer des animations dans le cadre de la Saint-Fiacre.

DECIDE :

Article 1 :

DECIDE de signer le contrat de prestation de service avec l'atelier de Marguerite, domicilié 27 rue de l'hôtel de ville, 95300 Pontoise, représenté par Nathalie Marguerite, pour la réalisation d'ateliers de couronnes de fleurs en gypsophile.

Article 2 :

La prestation se déroulera le dimanche 13 septembre 2026 de 10h à 18h dans le parc de Grouchy, 14 rue William Thornley, 95520 Osny.

Article 3 :

DIT que la dépense en résultant d'un montant de 1 585 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2026 de la commune.

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à OSNY, le 21 JUIL. 2026

Le Maire,



Laurent ACHITE-HENNI



Contrat de prestation de service

ENTRE

COMMUNE D'OSNY, sise 14 rue William Thornley, Parc de Grouchy 95520 Osny, représentée par M. Laurent ACHITE-HENNI, en sa qualité de maire.

CI-APRÈS DÉNOMMÉ « **L'ORGANISATEUR** » D'UNE PART, ET

L'ATELIER DE MARGUERITE domicilié 27 rue de l'hôtel de ville, 95300 Pontoise représenté par Nathalie MARGUERITE, en qualité de responsable.

CI-APRÈS DÉNOMMÉS « **LE PRESTATAIRE** »

D'AUTRE PART, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1er : OBJET

Le prestataire s'engage à assurer un atelier de couronnes de fleurs en gypsophile sur la base de 175 participants, le dimanche 13 septembre 2026 dans le parc de Grouchy à Osny de 10h à 18h.

Article 2 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur assurera le service général du lieu : location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes et service de sécurité.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales de l'ensemble de son personnel attaché à la manifestation.

L'organisateur mettra à disposition un espace pour stationner le véhicule ainsi que le matériel nécessaire au bon déroulement de l'activité.

Article 3 : OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le prestataire est responsable des formalités et règlements de ses propres charges sociales et fiscales.

Le prestataire prendra en charge les assurances, les frais de transport du matériel, les frais de voyage et de séjour attachés à la manifestation.

Article 4 : Prix de la prestation

La commune s'engage à verser au prestataire, en contrepartie de sa prestation, la somme de 1 585 € T.T.C. (mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros toutes taxes comprises) selon le devis en annexe 1.

Le règlement sera effectué par mandat administratif dans un délai de 30 jours à réception de la facture.

Article 5 : Assurances

Le prestataire est tenu responsable de la bonne assurance contre tous les risques y compris lors du transport de son personnel et de tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

Le prestataire déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'animation à la date de la manifestation.

Article 6 : Annulation du contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure.

Article 7 : Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Pontoise, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Date :

Pour le **PRESTATAIRE**
Le responsable

Pour l'**ORGANISATEUR**
Le Maire



Nathalie MARGUERITE

Laurent ACHITE-HENNI

ANNEXE 1

**L'Atelier de Marguerite**

27 rue de l'hôtel de ville
95300 PONTOISE
Tél: 01 30 32 06 24
Mail: contact@latelierdemarguerite.fr

Site web: <http://www.latelierdemarguerite-fleuriste-pontoise.fr>
Siret: 824 275 341 00017
No TVA FR88 824 2753 41

DEVIS GRATUIT	D-2026-001220
N° Affaire	3 080
Date	30/06/2026
Date de validité	30/09/2026

Mairie d'Osny

Parc de Grouchy
Rue William Thornley
95520 OSNY
France

Désignation	Qté.	Uté.	P.U.	Total TTC.
Fête de la Saint Fiacre 2026 à Osny Animation pour le dimanche 13 septembre (10h – 18h) :				
gypsophile couronne	350	U	3,50 €	1 225,00 €
Animation installation et déplacement	8	H	45,00 €	360,00 €
Bon pour accord (nom, date et signature) :	Conditions de règlement		RIB	
	Règlement à réception de la facture		NOM : BANQUE POPULAIRE ST OUEN L AUMONE IBAN : FR 76 1020 7001 4622 2174 7305 920 BIC : CCBPFRPPMTG	

Détail de la T.V.A			TOTAL HT	TVA	TOTAL TTC
Base HT	Taux	Montant T.V.A			
1 440,91 €	10 %	144,09 €	1 440,91 €	144,09 €	1 585,00 €